



Municipalité de  
**Saint-David**

***AVIS PUBLIC***

***DÉROGATION MINEURE***

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil municipal de Saint-David étudiera, lors de la séance ordinaire du 6 février 2018, à compter de 20 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 5, rang Sainte-Cécile, formée par le lot 5 250 250 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul latérale (côté nord) du garage annexe, faisant partie intégrante du bâtiment principal, à un mètre. Le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit des marges de recul latérales de deux mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone A2.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

**Donné à Saint-David, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit.**

**Sylvie Letendre, gma**  
**directrice générale et secrétaire-trésorière**